# Commune d'Etaples-sur-Mer Extrait du registre des délibérations

Délibération n°08	Conseil Municipal du 09 avril 2015
Direction	Domaine de compétence
FINANCES	Budget Annexe Port de Plaisance

Le neuf avril deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 01/04/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations affiché le : 15/04/2015

**Présents**: Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Christèle Beaurain, Frédéric Cadet, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoints, Richard Kaspezak, Gérard André, Joel Dachicourt, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean Paul Hagneré, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Caffier Laurie à Philippe Fait, Brihier Yvon à Sébastien Baillet, Christian Ramet à Joël Dachicourt, Descharles Martina à Charlotte Perrault, Boutoille Josiane à Maillart Maryse, Thiébaux Pascal à Sagnier Stéphane, Codron Stéphanie à Danne Stéphanie.

#### Absent excusé:

Votants: 31

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Baillet

**Présidence** : Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire devant se retirer pour le vote du Compte Administratif, propose la candidature de Monsieur Bernard Gheselle et demande s'il y a d'autres candidatures.

La candidature de Monsieur Gheselle est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour présider la séance durant le vote des comptes administratifs.

Objet: 1) Adoption du Compte de Gestion 2014

- 2) Vote du Compte Administratif 2014
- 3) Affectation du résultat 2014

Rapporteur: Madame Laurene Caron, Adjointe aux Finances

### 1/ Adoption du compte de gestion 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31, Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2014 de Monsieur le Trésorier de la Ville d'Etaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2013 de Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer,

062219 TRES ETAPLES



II-1 Exercice 2014

GED

#### 10500 -PORT DE PLAISANCE D'ETAPLES

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	530 127,71	246 669,84	776 797,55	
Titres de recettes émis (b)	328 055,62	161 858,56	489 914,18	
Réductions de titres (c)	0,00	5 682,02	5 682,02	
Recettes nettes (d = b -c)	328 055,62	156 176,54	484 232,16	
DĖPENSES			4	
Autorisations budgétaires totales (e)	530 127,71	246 669,84	776 797,55	
Mandats émis (f)	330 321,14	151 967,90	482 289,04	
Annulations de mandats (g)	0,00	2 540,00	2 540,00	
Dépenses nettes (h = f -g)	330 321,14	149 427,90	479 749,04	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-			
(d -h) Excédent		6 748,64	4 483,12	
(h -d) Déficit	2 265,52			

2

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal relatif au budget annexe Port de Plaisance dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## 2/ Vote du compte administratif 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

22

Vu la délibération n°9 en date du 28 avril 2014 approuvant le budget primitif 2014 du budget annexe Port de Plaisance,

Vu la délibération n°3 en date du 16 octobre 2014 approuvant la décision modificative n°1 dudit budget,

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte administratif 2014 du budget annexe Port de Plaisance, dressé par l'ordonnateur, dont les résultats s'élèvent à :

## **Section de fonctionnement :**

Résultat global de l'exercice (déficit):	-21 772,17 €
Solde antérieur reporté 2013 :	-28 520,81 €
Résultat de l'exercice (déficit) :	6 748,64 €
Dépenses :	149 427,90 €
Recettes:	156 176,54 €

## **Section d'investissement :**

Recettes:	328 055,62 €
Dépenses :	330 321,14 €
Solde d'exécution d'investissement :	-2 265,52 €
Solde antérieur reporté 2013 :	44 421,14 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	42 155,62 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	-86 808,39 €
Solde global d'exécution d'investissement :	-44 652,77 €

Cependant, l'attribution d'une subvention de 50 000 € par la DIRECCTE (délibération n°3 du 16 octobre 2014) vient diminuer le Solde global d'exécution d'investissement et le porter à <u>+5 347,23 €</u>.

#### 3/ Affectation du résultat 2014

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Port de Plaisance, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

# PORT DE PLAISANCE - Affectation des résultats 2014

Libellé	Fonctionnement				In	vestissement	
Libelle	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)		Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2014	149 427,90	156 176,54	6 748,64		330 321,14	328 055,62	-2 265,52
Résultats 2013 reportés	28 520,81		-28 520,81			44 421,14	44 421,14
Résultats année 2014	177 948,71	156 176,54	-21 772,17		330 321,14	372 476,76	42 155,62
Restes à Réaliser 2014					176 807,42	89 999,03	-86 808,39
Résultat Global			-21 772,17	•			-44 652,77

Résultat de fonctionnement dégagé en 2014	-21 772,17	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Déficit de fonctionnement reporté en 2015	21 772,17	Compte 002 - D.F - Déficit antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'Investissement reporté en 2015	42 155,62	Compte 001 - R.I - Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - D.F : Déficit antérieur reporté en Fonctionnement	21 772,17	
001 - R.I : Excédent antérieur reporté Investissement		42 155,62
R.I : Restes à Réaliser Recettes		89 999,03
D.I : Restes à Réaliser Dépenses	176 807,42	
Solde	198 579,59	132 154,65
Solde Déficitaire	66 424,94	

Adopté par 21 voix pour et 10 abstentions, (Monsieur le Maire et, Madame Laurie Caffier ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire ne prennent pas part au vote)